

**N° 5474<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

---

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de la Convention Benelux en matière de  
propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles),  
signée à La Haye, le 25 février 2005**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(2.5.2006)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 avril 2006 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de la Convention Benelux en matière de  
propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles),  
signée à La Haye, le 25 février 2005**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 5 avril 2006 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 27 septembre 2005;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 2 mai 2006.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Pierre MORES

